

# BULLETIN MUNICIPAL DE ST AGNAN



BULLETIN MUNICIPAL DE L'ANNÉE 1994

LE MOT DU MAIRE

=====

L'année 93 nous a quitté avec ses joies et ses peines. Je voudrais que 1994 soit une année meilleure de réussite et de bonheur pour tous.

Je souhaite que 1994 soit marquée par la reprise de l'économie et que les entreprises puissent redonner des emplois, plus de solidarité avec tous ceux qui souffrent en France et dans le Monde, qu'il y ai moins de misère et de sans abri. Avec tout cela il faut garder l'espoir pour que nos dirigeants politiques et économiques consacrent tous leurs efforts à combattre la crise en évitant des promesses démagogiques.

Pour nous Saint-Agnanais, 1994 voit se mettre en place l'intercommunalité avec dans un premier temps les communes suivantes : Ambres, Azas, Bessièeres, Buzet/Tarn, Garrigues, Lugan, Lavour, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Lieux-les-Lavour, Saint-Sulpice, Roquesérière et Saint-Agnan. Souhaitons à cette nouvelle communauté de communes une grande réussite pour la création d'emplois de proximité avec des retombées pour les communes qui la forment.

**BONNE ANNEE** à vous tous de la part du Conseil Municipal et moi-même.

E T A T      C I V I L

=====

NAISSANCE : Néant

MARIAGE: Néant

DECES :

Madame GASC Andrée résidant à Préfancou,  
ancienne couturière de Saint-Agnan, née sur la  
commune le 13 septembre 1930 nous a quitté  
à l'âge de 63 ans après une longue maladie.

Sincères condoléances de la part du Conseil  
Municipal.

=====:

PERMANENCE SECRETARIAT

A partir du 1er février 1994 et jusqu'au  
30 juin le secrétariat de la Mairie sera ouvert tous  
les MARDIS de 13 H 45 à 18 H 15 .

B U D G E T

=====

Budget primitif 1993

Section de fonctionnement .....	558 136,50
Section d'investissement .....	289 233,36

Budget supplémentaire 1993

Section de fonctionnement .....	371 956,93
Section d'investissement .....	514 815,20

Trésorerie disponible au 31.12.93 .....	168 565,31
---	------------

## LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

### BUDGET 1994

=====

#### FAVIL 94 :

Montant des travaux .....	180 000,00
Subvention du Conseil Général	73 500,00

#### ABRIBUS :

Montant de l'acquisition .....	15 418,00
Subvention demandée auprès du Conseil Général .....	

#### RESTAURATION TABLEAUX :

Montant des travaux .....	22 581,40
( 2 tableaux de 1749 )	
Subvention du Conseil Régional	2 800,00
Subvention Conseil Général....	
Subvention Ministère de la Culture .....	pas de subvention

#### TOIT DE L'EGLISE :

Montant des travaux .....	43 346,40
Subvention Conseil Général ...	18 274,00

#### INFORMATISATION :

Montant des travaux et de l'acquisition de matériel .....	60 884,58
Subvention D.G.E.94 auprès de la Préfecture du Tarn.....	environ 50%



# TENNIS CLUB ST AGNAN

Siège Social : Mairie de St Agnan

Créé le 19 juillet 1993, l'association a pour but de gérer le club : vente de cartes, planning du court, assurances, organisation de tournois...

Le club compte 63 licenciés, dont 51 personnes de Saint-Agnan et 12 de l'extérieur, ce qui représente 1% de tous les licenciés du département.

En projet pour cette année, un tournoi de printemps (avril-mai) qui se terminera par une soirée dansante.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le bureau dont les membres sont les suivants :

<u>Président d'honneur</u>	METGE André	Maire de St-Agnan
<u>Président</u>	CALVET Patrick	Lotissement
<u>Vice-Président</u>	ALGARRA Antoine	Lotissement
<u>Secrétaire</u>	PIROF Natacha	Lotissement
<u>Secrétaire adjoint</u>	METGE Aimé	L'oulié
<u>Trésorier</u>	DAYDE Patrice	La Grèze
<u>Trésorier adjoint</u>	BALS Philippe	Village

## SAINT AGNAN

### DONNEES GENERALES

- Population 90 : 112 Habitants
- Surface totale cadastrée (STC) : 676 Ha
- Densité (Hab/Km<sup>2</sup>) : 16

### LA SITUATION AGRICOLE EN 1993

- 5 exploitations
- 492 Ha SAU soit SAU Moyenne : 98 Ha

AGE CE	- 35 ans	35-54 ans	55-60 ans	+ 60 ans
Nombre d'exploitants	/	5	/	/
SAU exploitée (Ha)	/	492		

### AVENIR DES EXPLOITATIONS

	SUCCESSION ASSUREE	SUCCESSION INCERTAIN E OU NON ASSUREE
CE > 55 ans	/	/
SAU	/	/

- Taux de reprise assurée : /
- / % de la SAU exploitée n'a pas de destination connue
- Exploitations assurées de pérennité : 5

### Commentaires du Comité de Pilotage

Age moyen des chefs d'exploitation : 46 ans. Une partie des terres de la commune est travaillée par des chefs d'exploitations des communes voisines.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA FEDERTEEP

+/+

Le transport quotidien de quelques 15 000 élèves, l'organisation et la gestion de 500 circuits de ramassage scolaire, l'édition des titres de transport.. autant de services qui relèvent de la **Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn.**

La FEDERTEEP, c'est aussi le souci de privilégier la desserte des campagnes et de contribuer ainsi au maintien des écoles rurales. La sécurité des transports compte parmi les objectifs prioritaires : la FEDERTEEP veille à un renouvellement fréquent du matériel utilisé par les transporteurs.

Ces différentes prestations représentent un coût moyen de 2 558,00 F par élève et par an. Cette somme relativement peu élevée par rapport à d'autres départements, est financée de façon tripartite. Le Conseil Général contribue à hauteur de 77,52 %, les Communes à hauteur de 15,56 % et les familles de 6,91 %.

Le plafond de la participation communale a été fixé à 650,00 F par élève et par an, plafond au-delà duquel le Conseil Général prend le relai.



LES PRESTATIONS SOCIALES AU 01.01.1994

=====  
=====

REVENU MINIMUM D'INSERTION (R.M.I.) :

Pour une personne .....	2 298,00 F
Pour deux personnes.....	3 447,00 F

PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE :

Fixé au 01.01.94 à.....	12 680,00 F
Relèvement au 01.07.94....	12 840,00 F

Prestations Familiales : + 2% payables en février

<u>Base mensuelle du calcul des allocations familiales</u> :	
.....	2 054,32 F

Allocations familiales :

pour le deuxième enfant ...	657,00 F/mois
par enfant supplémentaire .	842,00 F

<u>Allocation pour jeune enfant</u> .....	944,00 F/mois
---	---------------

<u>Complément familial</u> (à partir du 3ème)	856,00 F
---	----------

Allocation d'éducation spéciale

par enfant handicapé.....	657,00 F/mois
complément en 1ère catégorie.....	493,00 F
complément en 2ème catégorie .....	1 479,00 F
complément en 3ème catégorie .....	5 331,00 F

Allocation de soutien de famille

orphelin de père et de mère.....	616,00 F/mois
orphelin de père ou de mère.....	462,00 F/mois

<u>Allocation de parent isolé</u> .....	3 081,00 F/mois
plus par enfant .....	1 027,00 F

Allocation parentale d'éducation

( à partir de 3 enfants)

pour une cessation complète d'activité..	2 929,00 F
pour une cessation partielle.....	1 465,00 F

DELIBERATION DU 08 NOVEMBRE 1870

du Conseil Municipal de la Commune de St-AGNAN

suite à la construction de l'église

+ / + / + / + / + / + / + / +

L'an mil huit cent soixante dix et le dix huit novembre Monsieur le vice-président de la commission communale de Saint-Agnan après avoir lu la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Lavour en date du 14 courant l'autorisant a réunir extraordinairement les membres de la commission Municipale pour vérifier l'état des travaux exécutés pour la construction de l'Eglise et du Clocher expose :

1°-que le 16 février 1868 date de l'adjudication des dits travaux, les ressources créées aux promesses s'élevant à 12 625,00 F à savoir :

Montant de l'emprunt pour l'église.....	6 000,00
Fonds libres votés pour cet objet.....	500,00
Vente du communal.....	3 205,00
Don de la fabrique.....	500,00
Valeur des matériaux de l'ancienne église	420,00
Secours par l'état.....	2 000,00
	<hr/>
Total égal .....	12 625,00

2° - que le devis dressé par Monsieur RAMEE portant la dépense à 12 936,79 à savoir :

pour l'église et le clocher jusqu'à la hauteur de la toiture de l'église..... 10 605,00

pour la partie octogonale et la flèche du clocher dont la construction avait été ajournée dans le cas ou les ressources manqueraient..... 2 331,79

---

Total égal..... 12 936,79 F

3° - que le Conseil Municipal comptant sur un rabais au moins égal à la différence qui existait entre le chiffre de la dépense et le montant des ressources n'hésite pas à adjuger les deux constructions qui étaient séparées dans le devis.

4° - que lorsque l'entrepreneur eut mis la main à l'oeuvre, l'architecte et Monsieur JAU alors Maire reconnaissent qu'il y avait une augmentation de dépense soit parce que les marches du sanctuaire et des chapelles n'avaient pas été portées au devis primitif, soit parce que les fondations dépassaient la profondeur présumée soit enfin parce que les matériaux de l'ancienne église ayant dé péri depuis le 25 septembre 1863 date de la rédaction du devis ils ne pourraient pas être tous employés à la nouvelle construction.

Un devis supplémentaire s'élevant à 942,14 F fut dressé le 19, 8bre 1868 lequel fut approuvé le lendemain par le Conseil Municipal et par Monsieur le Préfet quelques jours plus tard.

Cette dépense imprévue dépassant les ressources de la Commune et celle-ci étant dans l'impossibilité d'en créer de nouvelles, Monsieur le Maire fit auprès de Monsieur le Ministre des démarches qui furent couronnées de succès car il fut avisé que le gouvernement accordait à la Commune de Saint-Agnan un nouveau secours de 900,00F qui lui manquaient pour faire face à la dépense qu'occasionnait la construction de l'église et du clocher.

Cet exposé fait Monsieur le Vice Président met sous les yeux des membres de la commission, le procès verbal de réception définitive dressé le 25, 9bre dernier et après les avoir informés qu'il a assisté l'architecte dans la vérification des ouvrages et les invite :

- 1° - à approuver le décompte et la réception définitive
- 2° - et attendu que l'église et le clocher sont terminés depuis un an environ, a demandé que l'entrepreneur soit autorisé a toucher immédiatement la somme de 1 236,86 F exprimant le montant des dixièmes qui lui ont été retenu pour garantie du 20 juin 1868 au 1er mars 1870.

Vérification faite du décompte des travaux et de l'état des ouvrages, la commission décide qu'il y a lieu d'approuver la réception définitive et émet l'avis que les dixièmes retenus pour garantie peuvent sans inconvéniant ainsi que les intérêts peuvent être payés à l'entrepreneur.

De plus elle charge Monsieur le Maire de faire auprès de Monsieur le Préfet les démarches nécessaires pour faire encaisser les 900,00 F promis par l'Etat afin de pouvoir solder sans plus de retard le montant total des dépenses.

Ainsi délibéré à l'unanimité les sieurs présents à la séance.

ALBOUY Antoine Vice Président, RAYNAUD Joseph, CAHUZAC Barthélemy, RIGAL Bernard, GORSSE Antoine, RAYNAUD Jean-Pierre, MIQUEL Basile et ont signé.

A Saint-Agnan, les jour, mois et an que dessus.

**ALBOUY**

**ENCORE UNE FOIS DES RECOMMANDATIONS**

**pour une bonne utilisation des conteners des ordures ménagères**

: : : : : : : : : : : :

Nous constatons avec regret que l'utilisation de ces  
conteners n'est pas conforme aux normes SICTOM.

La propreté du village "c'est l'affaire de tous".

Veuillez respecter le passage des bennes pour les  
encombrants.

Le non respect entraine un accès difficile aux conteners.

Merci pour votre compréhension.

Le Maire,

BONNE ANNEE,

BONNE SANTE ?

*La couverture Santé va couter de plus en plus cher aux ménages Français.*

*Assurateurs, Mutuelles et institutions de prévoyance répercutent dans leurs tarifs les augmentations du coût des dépenses de santé et le désengagement progressif de la Sécurité Sociale.*

*Comparée à ses voisins européens, la France occupe la première place en Europe pour les dépenses de santé.*

*Fin 1993 les cotisations des assurances complémentaires ont été majorées de 15 % en moyenne, suite aux mesures du Plan Veil.*

*Puis, début Janvier de nouvelles hausses sont intervenues qui tiennent compte de l'évolution des prix (renchérissement des actes, progrès technologiques...) et de l'évolution de la consommation médicale.*

*Notre santé sera donc toujours notre capital le plus précieux, mais son entretien nous coutera toujours plus cher!...*

Jacques DE SAINT-BLANQUAT

Maire Adjoint, Agent d'assurance.

